



**Coalition Ivoirienne Publiez Ce Que Vous Payez**

**DECLARATION DE LA COALITION IVOIRIENNE PUBLIEZ CE QUE VOUS PAYEZ (CI-PCQVP) SUR LA MISE EN PLACE DU COMITE ITIE DE COTE D'IVOIRE**

Ce lundi 04 février 2008 s'est tenue a l'immeuble Sciam sis au plateau sous la double présidence du Ministre de l'économie et des finances Monsieur Charles Diby Koffi et du Ministre des mines et énergies Monsieur Léon Emmanuel Monnet, la cérémonie officielle d'installation du comité de mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) dénommé Conseil National ITIE (CN-ITIE).

Les trois catégories de parties prenantes au processus ITIE à savoir le secteur public, la Société Civile et les Industries Extractives y sont représentées.

Un arrêté conjoint du Ministre de l'économie et des finances et du Ministre des mines et énergies faisant référence au décret portant création de la CN-ITIE nomme officiellement les membres dudit conseil.

La CI-PCQVP par ailleurs membre de la CN-ITIE voudrait faire remarquer que le décret instituant la CN-ITIE et auquel l'arrêté conjoint des ministres de l'économie et des mines et énergie nommant les membres du CN-ITIE fait référence n'a jusque là pas été signé et que par voie de conséquence d'un point de vue formel, le CN-ITIE n'existe pas encore. Les différentes autorités ont évoqué l'urgence comme raison expliquant cet état de fait ; par ailleurs, le nouveau Président du CN-ITIE, Monsieur Koffi N'Dri, Conseiller Technique du Ministre de l'Economie et des Finances, explique le fait que le décret ne soit pas encore signé par le Président de la République par la non disponibilité du chef de l'Etat (Visites à l'intérieur du pays,...). La CI-PCQVP ne comprend pas pourquoi le projet de décret ITIE soumis au gouvernement et au Président de la République depuis Novembre 2007 tarde et voudrait faire remarquer que l'urgence devrait amener le chef de l'Etat à faire diligence pour signer rapidement ce décret.

La CI-PCQVP voudrait souligner que pour que le processus ITIE suive normalement son cour, il est important que chaque phase soit respectée et que la charrue ne soit pas mise avant les bœufs.

La CI-PCQVP voudrait rappeler que la Côte d'Ivoire officiellement ne figure pas sur la liste des pays candidat à l'ITIE et que pareille entorse n'est pas faite pour faciliter les choses.

La CI-PCQVP voudrait par ailleurs rappeler que la mise en œuvre de l'ITIE fait désormais partie des conditionnalités d'octroi de financement des principaux bailleurs que sont la Banque Mondiale, le FMI, etc.

La CI-PCQVP au regard de ce qui précède voudrait faire les recommandations suivantes :

- **Au Gouvernement et au Président Laurent Gbagbo de :**

Mettre tout en œuvre pour créer un cadre véritablement formel de mise en œuvre de l'ITIE en signant le décret qui institue le CN-ITIE.

Veiller à ce que toutes les étapes du processus ITIE telles que prévues par le livre source soient respectées.

- **Aux membres du CN-ITIE de :**

Inscrire leur action dans un cadre parfaitement légal en veillant à ce que le décret qui crée le CN-ITIE soit signé.

Accroître dans un souci d'efficacité leur niveau de connaissance sur l'initiative ITIE

- **Aux partenaires internationaux qui accompagnent la mise en œuvre du processus ITIE (Banque Mondiale, Fonds Monétaire International, Union Européenne,...)**  
**de :**

User de leur influence pour faire observer au Gouvernement tous les principes et critères de l'ITIE et pour infléchir sa position en cas de manquement aux principes et critères prescrits dans cette initiative.

Soutenir et appuyer la société civile dans son rôle de veille en renforçant ses capacités.

Fait à Abidjan le 05 Février 2008

Pour la CI – PCQVP  
Julien TINGAIN  
Coordinateur National Adjoint